

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Délibération n° DC2021-50

Date de la convocation : 19 mai 2021

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 81

Conseillers votants : 90

Le vingt-sept mai deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Ayant pouvoir de vote** : 002 ETIENNE Philippe, 004 LOUIS Jean-Marc, 005 CHANCE Jean-Michel, 006 NANJI Léopold, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 011 PERTUS Xavier, 012 RATAUX Frédéric, 013 LALONDE Loïc, 014 GOMEZ Jean-Baptiste, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 019 DEGUY Bernard, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 023 GENTY Jean Charles, 024 DE POUILLY Jean, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 029 SIGNORET Francis, 030 HAULIN Eric, 031 LALLEMENT Séverine, 032 MANESSE Jean Eric, 033 VAIRY Lionel, 034 CANNAUX Francis, 035 LAHOTTE Hervé, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 040 MATHIAS Frédéric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 049 ANDREY Danièle, 052 LELOUP Nathalie, 054 VALET Bruno, 056 CHOAY Corinne, 057 DEMISSY Pierre, 058 RAULET Olivier, 059 LECLERCQ Guy, 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 062 PIEROT Chantal, 064 MALVAUX André, 067 ROUSSY Elise, 068 HAULIN Bertrand, 069 OUDIN Hubert, 070 GROSSELIN Jacques, 073 BOXEBELD Pascal (depuis 20:26:52), 075 GUERIN Anne Marie, 077 NAUDIN Muriel, 080 LORFEUVRE Gérard, 081 ROBIN Dominique, 084 FLEURY Vincent, 085 DEGLAIRE Thierry (depuis 20:18:58), 086 MACHINET Thierry, 087 SALEZ René, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 BOUILLON Mathieu, 092 MOUTON Francis, 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol, 096 LESOILLE Patrick, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 103 BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 107 COLSON Pascal, 108 COURVOISIER Frédéric, 112 FESTUOT Annie, 113 GODART Olivier, 114 HAUDECOEUR Agnès, 115 MACHINET Jean Baptiste, 116 LAIES Benoit, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe, 120 PAYEN Françoise.

**Représentés** : 001 POTRON Pierre (à 006 NANJI Léopold), 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis), 038 SEMBENI Anne (à 037 LEFORT Sylvie), 055 VERNEL Martine (à 012 RATAUX Frédéric), 074 DUMANGE Dominique (à 040 MATHIAS Frédéric), 076 GAVART Vincent (à 077 NAUDIN Muriel), 110 DION Valentine (à 107 COLSON Pascal), 121 RENOLLET Hubert (à 117 LAMPSON Nadège), 122 ROGER Magali (à 105 CARPENTIER Dominique),

Secrétaire de séance : Mme PAYEN Françoise

### **OBJET : SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT : Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social**

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre Communauté de Communes a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

.../...

.../... Page 2/3 Délibération DC2021-50

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires jointe en annexe sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-XDémat telle que présentée ;

.../...

.../... Page 3/3 Délibération DC2021-50

- De donner pouvoir à M. Christophe MANCEAUX, désigné représentant de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise à l'Assemblée générale de la société SPL-XDémat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Le résultat des votes est le suivant :

- **87 voix POUR,**
- **01 voix CONTRE** : 035 LAHOTTE Hervé
- **01 ABSTENTION** : 017 BESTEL Bernard
- **01 NE PREND PAS PART AU VOTE** : 060 MANCEAUX Christophe

Pour copie conforme.

Le Président,

  
Benoit SINGLET  
